

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2018-11-31

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2018

DECISION MODIFICATIVE N°2

L'an deux mil dix-huit, le 28 novembre à 18 heures 30, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 22 novembre 2018

Délégués en exercice : 118

Délégués présents : 71

Pouvoirs : 0

Le quorum est atteint, ce comité syndical peut valablement délibérer

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : JAUTARD Gilles, DUCASSE Jacky, DE RONNE Orande, TRENTIN Jean-Claude, MALIRAT Jean-Pierre, DOUX Alain, BEYRIE Yves, MARTY Bruno, DESPUJOL Michel, GAY Gérard, MASCOTTO Jean-Louis, LABARBE Marie, LALAGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, ARTERO Hervé, / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** CONA Jean-Marie, DUBOUDIN Dominique, RAICHINI Patricia / **Communauté de communes du Sauveterrois :** BENEY Régis, MARNIESSE Denis, DADEL Jean-Denis, PRA Jean-Marc, HATRON Valérie, MACIAS Chantal, VIAUD Jean-Marie, GOMEZ Natacha, BOTTEGA Joseph, CHARENTON Michel, SALAGNAC Pascal, PEYRE Francis, BLANCHEREAU Claude, DUBOS Jean-Claude, SAUTS Laurent, LEBRUN Gérard, BRIS Daniel, LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, LAPERROUSAZ Patrick, GALLOT Christian / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** TRAVANUT Jean-Paul, DUCOUSSO Jean-Claude, DUVIGNEAU LOBRE Didier, BOURDIER Christian, PAULETTO Patrice, LAVIGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, DUDON Bernard, LEPETIT Nathalie, NEUVILLE Alain, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick, THIBEAU Daniel, MATHIEU Jean-Jacques / **Communauté de communes du Pays Foyen :** LAVOIR Denis, CONORD Diana, REBEYROLLE Jean-Jacques, CAMBECEDES Jacques, COQUET Didier, POUPIN Annie, LA SALMONIE Jacques, BLONDY Pascal, SERVANT Jacques, HOSPITAL Patrick, VACHER Jean-Claude, VALADE Jean-Luc, REGNER Jean

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, LABADIE Christophe, REMAUT Alain, BOURGOGNE Véronique, DEHEAULME Isabelle, ARMELLIN Robert, BOUILLAC Gilles, VILETTE Roger, MALLADIT SALLAUD Christian, NICOLLE Daniel, CARNELOS Christophe, CASTAGNET Bernard / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** FENELON Daniel, BIGOT Patrick, DUVAL pierre, / **Communauté de communes du Sauveterrois :** MIGAUD François, FOUILHAC Christiane, LANGEL Christophe, RAYNE Yves, YON François, GASNAULT Jean-Pierre, ACENA Xavier, DUPRAT Jean-Luc, BOUDIGUE René, AUBERT Daniel, REBILLOU Bernard, BOUSCARY Emile, LIOTEAU Mady, / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** LACOSTE Robert / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** GEROMIN Michel, DUBORIE Guy, DUVERGE Bernard, ZECCHINI Alphonse, REBILLOUT Christian, LASSUS Philippe, , POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, DUMARTIN William, CESAR Gérard / **Communauté de commune du Pays Foyen :** BOULEAU Jacques, BELLECULEE David, DARRIEUTORT Serge, BASSET Jean-Michel, BOURDIL Jean-Michel, LACHAIZE Yolande, NAUDON Jean-Pierre, LETELLIER Maurice .

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Budget Supplémentaire 2018 de l'USTOM,

Vu la nomenclature M14,

Vu l'exécution budgétaire 2018,

Monsieur Le Président propose les modifications budgétaires suivantes :

DESIGNATION	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R 74718 : Participation Etat autres				30 821.08 €
TOTAL D 74 : Dotations et participations				30 821.08 €
R 7013 : Ventes de Produits résiduels			30 821.08 €	
TOTAL D 70 : Produits des services			30 821.08 €	
TOTAL			30 821.08 €	30 821.08 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 1641 : Emprunts en euros		0,03 €		
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		0,03 €		
D 020 : Dépenses imprévues d'Investissement	0,03 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues d'Investissement	0,03 €			
TOTAL	0.03 €	0.03 €		
TOTAL GENERAL	0.03 €	0.03 €	30 821.08 €	30 821.08 €

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative ci-dessus.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

